



À quoi ressembleront les formulaires ?

Le projet de REAFIE prévoit dans sa section « Contenu général » une liste de renseignements de base à fournir pour toute demande d'autorisation. Outre ce contenu général, certains documents et renseignements supplémentaires peuvent être exigés en fonction des types d'activités. Dans ce cas, ces documents et renseignements sont spécifiés dans chacun des chapitres relatifs à une activité ou un projet retrouvés aux titres II, III et IV de la partie II du projet de REAFIE (voir la [fiche n° 3 – « Déclencheurs d'autorisation ministérielle »](#) pour plus de détails).

Il est important de rappeler que toutes les informations et tous les documents exigés doivent être fournis pour qu'une demande d'autorisation soit jugée « recevable » et que l'analyse environnementale de la demande puisse débuter. Puisque les éléments demandés dans la section « Contenu général » sont exprimés dans un langage général, ce sont les formulaires, actuellement en préparation, qui détailleront de manière plus précise les informations à fournir selon le projet et l'activité devant faire l'objet d'une demande d'autorisation.

L'exemple suivant, basé sur une demande d'autorisation relative à une carrière ou une sablière, illustre comment le contenu général inscrit dans le projet de REAFIE pourra être traduit dans les formulaires de demande d'autorisation. Il est important de souligner qu'aux fins de l'exemple seuls quelques renseignements exigibles sont présentés.

REAFIE : Extrait du contenu général d'une demande d'autorisation
<i>Fournir la description de tout ce que le demandeur prévoit faire, utiliser, construire ou aménager de manière temporaire ou permanente, notamment : Source : article 15 (4°) et 16 (1° et 2°) du REAFIE</i>
<i>La nature et les caractéristiques techniques et opérationnelles du projet et des activités qu'il comporte;</i>
<i>Les modalités et le calendrier de réalisation de chacune des phases associées au projet ou à l'une de ces activités.</i>



Ce contenu général indiqué dans le projet de REAFIE pourrait s'exprimer ainsi dans le module « Carrière\sablière » du formulaire

Formulaire d'autorisation
Exemple d'adaptation du contenu général d'une demande d'autorisation inscrit dans le REAFIE pour le cas d'une carrière ou une sablière
<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire les activités qui seront réalisées, notamment la nature des substances minérales de surface qui seront extraites ainsi que l'usage prévu. 2. Indiquer: <ol style="list-style-type: none"> a) Superficie de la carrière ou de la sablière (m²); b) Quantité de sol arable et de terres de découverte à entreposer (m³); c) Épaisseur maximale des substances minérales de surface à extraire (m); d) Profondeur maximale d'exploitation (m); e) Quantités maximales de substances minérales de surface à extraire et à traiter par année (m³/tonnes métriques). 3. Méthode d'exploitation : chargement direct, forage, tamisage, sautage, concassage, lavage d'agrégats, autres. 4. Exploitation dans la nappe phréatique.
<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire les modalités de réalisation de l'activité pour toutes les phases d'exploitation du projet. 2. Indiquer: <ol style="list-style-type: none"> a) Date de début de l'exploitation, incluant les activités de préparation et d'aménagement du terrain; b) Date de cessation de l'exploitation; c) Période horaire pour le sautage si prévu (interdit à moins de 600 m d'une habitation ou d'un établissement public entre 19 h et 7 h); d) Année de réalisation des travaux de réaménagement et de restauration. 3. Indiquer la date de début des travaux de restauration. 4. Indiquer l'année de fermeture de la carrière ou de la sablière une fois que les activités de réaménagement et de restauration seront terminées.